



LES AUTORISATIONS DE TRAVAUX EN ESPACES PROTÉGÉS

FICHE PRATIQUE 06

FICHE-CONSEIL DE COMPTE-RENDU DE RENDEZ-VOUS AU SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE SUR UN AVANT-PROJET

*Le rendez-vous au STAP permet d'obtenir un conseil sur un avant-projet
et ne dispense en aucun cas de la demande d'autorisation de travaux réglementaire.*

Le STAP vous remettra le compte-rendu de rendez-vous formalisé par cette fiche.

Il est recommandé de joindre la présente fiche à votre dossier de demande d'autorisation de travaux.

Date du rendez-vous :	
Localisation du projet (commune, adresse) :	
Monument historique et/ou espace protégé concerné :	
Maître d'ouvrage (nom, coordonnées) :	
Maître d'œuvre (nom, coordonnées) :	
Entreprises (noms, coordonnées) :	

Historique du projet (le cas échéant : précédent projet, avis rendu, difficultés rencontrées, etc.) :	
--	--

<p>Description des travaux envisagés dans le projet présenté et recommandations du STAP au demandeur :</p>	
--	--